

26 — Abdellah Zairi, directeur des services agricoles à la wilaya de Annaba.

27 — Abdelmadjid Metallaoui, directeur des services agricoles à la wilaya d'El Tarf.

28 — Benamar Bettayeb, directeur des services agricoles à la wilaya de Aïn Temouchent.

29 — Mostefa Bennaoui, directeur des services agricoles à la wilaya de Ghardaia.

30 — Ahmed Soufari, conservateur des forêts à la wilaya d'Adrar,

31 — Djillali Messaoudi, conservateur des forêts à la wilaya de Béchar.

32 — Mohamed Kheidri, conservateur des forêts à la wilaya de Djelfa.

33 — Abdelhamid Rahali, conservateur des forêts à la wilaya d'Oran.

34 — Khelifa Meziani, conservateur des forêts à la wilaya de Boumerdès.

35 — Djamel Beniken, conservateur des forêts à la wilaya d'El Tarf.

36 — Abdelkader Boutaous, conservateur des forêts à la wilaya de Tipaza.

37 — Ahmed Bendjoudi, conservateur des forêts à la wilaya de Chlef, admis à la retraite.

38 — Ali Namane, conservateur des forêts à la wilaya de Bouira, admis à la retraite.

39 — Les dispositions du décret présidentiel du 13 Joumada El Oula 1425 correspondant au 1er juillet 2004 portant nomination de M. Tahar Serrar, conservateur des forêts à la wilaya de Ouargla, sont abrogées.

C. - Etablissements sous tutelle :

40 — Larbi Meziani, secrétaire général de la Chambre nationale de l'agriculture, appelé à exercer une autre fonction.

41 — Mohamed Lameche, directeur de la Chambre de pêche et d'aquaculture inter-wilayas à Ouargla, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret présidentiel du 2 Safar 1426 correspondant au 13 mars 2005 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'institut national algérien de propriété industrielle (I.N.A.P.I).

Par décret présidentiel du 2 Safar 1426 correspondant au 13 mars 2005 il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'institut national algérien de propriété industrielle (I.N.A.P.I), exercées par M Omar Bouhanik, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 1er février 2005 mettant fin aux fonctions du directeur des relations de travail au ministère du travail et de la sécurité sociale.

Par décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 1er février 2005, il est mis fin aux fonctions de directeur des relations de travail au ministère du travail et de la sécurité sociale, exercées par M. Zahir Bellahsene, admis à la retraite.

★

Décret présidentiel du 2 Safar 1426 correspondant au 13 mars 2005 mettant fin aux fonctions du directeur général de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (C.N.A.S).

Par décret présidentiel du 2 Safar 1426 correspondant au 13 mars 2005, il est mis fin aux fonctions de directeur général de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés "C.N.A.S.", exercées par M. Abdelmadjid Bennacer.

★

Décret présidentiel du 2 Safar 1426 correspondant au 13 mars 2005 mettant fin aux fonctions du directeur général de la caisse nationale des congés payés et du chômage - intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique "CACOBATPH".

Par décret présidentiel du 2 Safar 1426 correspondant au 13 mars 2005, il est mis fin aux fonctions de directeur général de la caisse nationale des congés payés et du chômage-intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique "CACOBATPH", exercées par M. Ahmed Khenchoul, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décrets présidentiels du 22 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 1er février 2005 portant nomination de magistrats.

Par décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 1er février 2005 sont nommés magistrats Melle et M. :

— Amel Ramdani ;

— Abdelhamid Azzouz.

Par décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 1er février 2005, sont nommés magistrats Mme. et M.

— Amel Zebbouchi ;

— Mohamed Lotfi Meziani.